

EN BREF

CHESEAUX-NORÉAZ (VD) Paysans d'ici et d'ailleurs en image

Le centre Pro-Natura de Champ-Pittet, à Cheseaux-Noréaz, accueil une exposition du photographe Didier Dériaz, dont le vernissage a lieu ce vendredi. Fruit de plus d'une décennie passée à immortaliser la vie rurale, «Paysans d'ici, paysans d'ailleurs» propose un regard croisé sur les réalités agricoles en Suisse, en Afrique et en Amérique latine. MTI Vernissage ve, 18h. Expo jusqu'au 3 mai, ma-di, 10h-17h30. Centre Pro-Natura de Champ-Pittet, ch. de la Cariçaie 1, Cheseaux-Noréaz (Yverdon).

CONFÉRENCE, LAUSANNE Facebook, que sais-tu de nous?

Comment protéger sa vie privée sur la Toile, et en particulier sur les réseaux sociaux? Pour éclairer les «citoyens numériques» sur leurs droits et la protection de leurs données personnelles, une conférence est organisée samedi à Lausanne, sur le thème «Facebook: un réseau social qui sait tout de nous?». La présentation sera assurée par Cédric Jeanneret, informaticien et fondateur du site www.ethack.org. MTI Samedi 18 avril, 14h, Pôle Sud, av. Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne.

CHIENS DANGEREUX Genève veut assouplir la loi

Les propriétaires de chiens dangereux interdits sur Genève et venant vivre dans le canton doivent être autorisés à s'y installer avec leur animal. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil cette modification de la loi sur les chiens. «On ne va pas demander à un habitant de Rolle d'euthanasier son animal pour pouvoir vivre à Genève», a commenté François Longchamp, expliquant que les dérogations seraient soumises à des conditions très strictes et devraient se compter sur les doigts de la main. RA

GENÈVE Montana intégrée

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour intégrer les cliniques de Joli-Mont et de Montana aux Hôpitaux universitaires de Genève, ce qui leur ferait bénéficier de toute l'infrastructure administrative et médicale des HUG. RA

Ginette Kolinka: «Même pour moi, tout ne peut pas être expliqué»

CAROUGE (GE) • Ce soir, à l'occasion de la commémoration de la Shoah, Ginette Kolinka, survivante des camps, témoignera de sa terrible expérience. Interview.



A nonante ans. Ginette Kolinka reste une personne frondeuse, obstinée et souvent malicieuse. Mais son histoire se confond avec les pires moments du siècle passé. PBH

PROPOS RECUEILLIS PAR

PHILIPPE BACH

Ce soir, la Salle des fêtes de Carouge accueille la cérémonie de Yom Hashoah, la commémoration en mémoire des victimes de la Shoah1 organisée par une coordination intercommunautaire. La date est internationale et a été choisie en souvenir du soulèvement du ghetto de Varsovie. Avec cette année le témoignage de Ginette Kolinka, une rescapée des camps, âgée aujourd'hui de 90 ans.

Arrêtée à l'âge de 19 ans, elle fut déportée à Auschwitz-Birkenau. Sa «chance» – que son père, son frère et une de ses sœurs n'eurent pas – fut d'être sélectionnée pour le travail. Elle fut ensuite transférée à Bergen-Belsen, puis à Raguhn avant d'échouer à Theresienstadt. Libérée en mai 1945, elle fut rapatriée par avion sanitaire à Lyon. Elle pesait

M^{me} Kolinka se rend aujourd'hui à un rythme quasi quotidien dans de nombreux établissements scolaires pour participer, en tant que témoin, à des entretiens avec des écoliers. Elle accompagne aussi des voyages à Auschwitz. Nous l'avons rencontrée hier à son arrivée à Genève.

Lorsque vous témoignez devant des élèves, comment abordez-vous le sujet

Ginette Kolinka: Ce que ces jeunes en pensent, je n'en sais rien. Mais lors de mes interventions, j'ai toujours des auditoires attentifs. Je n'ai jamais eu de problèmes. Et lorsque des enseignants m'avaient prévenue que tel ou tel élève pouvait poser des questions dérangeantes, voire antisémites, à l'arrivée, il s'avère que, généralement, ce souci est vain. C'est cet élève qui pose le plus de questions et se montre le plus intéressé.

Pensez-vous qu'à l'arrivée ils ont en retenu quelque chose?

Ah, c'est la grande question. Est-ce que cet élève va convaincre ses parents ou son entourage? Parce que, l'antisémitisme, c'est d'abord un discours que l'on a entendu, cela ne naît pas spontanément. De toute façon, c'est d'abord à ces élèves qu'il faut parler, c'est ce que je dis aux proviseurs ou aux professeurs qui m'invitent et qui s'inquiètent.

Dans vos interventions vous restez tres terre-a-terre.

Oui. Je ne suis pas historienne. C'est aux enseignants de parler des dates, des contextes. Moi je décris tout simplement mon expérience. Raconter ce que j'ai vécu. J'essaie d'éviter les thèmes politiques.

Peut-on réellement transmettre une telle expérience qui dépasse l'entendement?

Même pour nous qui avons vécu cela, nous n'arrivons pas à comprendre comment nous sommes parvenus à survivre à une chose pareille. Alors celui qui nous écoute... C'est à peine croyable ce qui s'est passé. Les doutes sont compréhensibles.

Quels aspects de votre témoignage mettez-vous en avant?

Chaque camp était différent. Je raconte davantage sur Birkenau que sur le reste. C'était la période la plus tragique, puisqu'il s'agissait d'un camp d'extermination.

Je ne suis pas particulièrement à l'aise avec le mot de «Shoah», je ne comprends pas bien ce qu'il veut dire. Le terme de «camp d'extermination» veut bien dire ce qu'il veut dire. Il y a une grande différence avec un camp de concentration, même si on mourrait bien sûr aussi dans ces derniers. Je leur explique la différence. En leur racontant mon arrivée et comment les autres membres de ma famille qui étaient avec moi sont montés dans des camions sans savoir qu'ils étaient envoyés vers la mort.

Vous accompagnez des voyages à Auschwitz. Comment peut-on retourner vers un tel lieu après ce que vous avez

Je ne pensais effectivement jamais pouvoir remettre les pieds dans cet endroit. Et le hasard de la vie – on

m'a sollicitée et un peu forcé la main – a fait que j'y suis retournée. Et je ne l'ai jamais regretté. J'y rencontre des gens extraordinaires. Des professeurs qui font un travail formidable sur cette partie noire de notre

La montée de la droite extrême en France, même «dédiabolisée», vous inquiète-t-elle?

Bien sûr. Mais en ce moment, ce n'est pas cette droite qui est au pouvoir. Le racisme et l'antisémitisme sont punissables par la loi.

Le racisme et l'antisémitisme ont toujours existé. Maintenant on le crie dans la rue et sur internet. Mais personnellement, je ne m'en rends pas compte. Je n'ai pas internet. Dans ma vie quotidienne, je ne le sens pas.

Le nouveau racisme est bien plus antimusulman qu'antisémite.

Qui dit islamophobie et racisme dit antisémitisme. Pour moi c'est pareil. Celui qui est raciste est antisémite. Les musulmans n'aiment pas forcément les juifs et réciproquement. Mais, à l'arrivée, on est tous des victimes du même racisme. I

¹Ce soir, Salle des fêtes de Carouge. Commémoration de la Shoah. Ouverture des portes à 19h. Début de la cérémonie à 19h30. Avec une partie officielle en présence des autorités, à savoir Anne Emery Torracinta (conseillère d'Etat) et Stéphanie Lammar (maire de Carouge).

GENÈVE

Le Grand Conseil diffusé sur le câble

Après une interruption de plus d'un an, les séances du Grand Conseil seront, dès jeudi, à nouveau retransmises sur les télévisions genevoises, du moins sur les canaux de Naxoo et d'UPC Cablecom (983 et 892).

La décision, communiquée par le Bureau du Grand Conseil cette semaine, est remise en cause par Ensemble à gauche. La formation politique déposera un projet de loi aujourd'hui au Grand Conseil. «Nous souhaitons que les séances soient à nouveau retransmises sur la chaîne Léman Bleu», explique le député Rémy Pagani, par ailleurs conseiller administratif en Ville de Genève. «C'est une

maximum de citoyens doivent pouvoir prendre connaissance des débats du parlement. Tout un chacun a accès à Léman Bleu, ce n'est pas le cas du câble, qui est payant.» Il en va de même pour les abonnés de Swisscom.

«Avec Naxoo et UPC Cablecom, la prestation est gratuite pour les contribuables», souligne Maria Anna Hutter, sautière du Grand Conseil. En effet l'Etat économise les 200000 francs qui étaient jusqu'alors versés à Léman Bleu pour la retransmission. Un partenariat auquel il avait été mis fin lorsque l'Office fédéral de la

question de démocratie: un communication avait annoncé l'ouverture d'une probable procédure de surveillance portant sur le contrat de prestations, rappelle-t-elle.

«On a choisi la logique financière au détriment de la logique démocratique», regrette Rémy Pagani. Pour qui Léman Bleu, par ses programmes, participe «au lien social et au débat

Selon UPC Cablecom, environ 140000 foyers ont accès à ses chaînes. En extrapolant les chiffres en Ville de Genève, 80% des ménages pourraient suivre les séances du Grand Conseil, estime l'opérateur. CPR

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Erwin Sperisen bientôt en liberté?

La justice genevoise devra revoir la motivation de sa dernière décision refusant une mise en liberté provisoire à Erwin Sperisen. Condamné à la prison à vie en juin 2014, l'ex-chef de la police nationale civile du Guatémala attend son procès en appel.

En janvier dernier, il avait exigé une nouvelle fois sa mise en liberté immédiate. Il avait invoqué une violation du principe de célérité et une insuffisance des charges retenues contre lui, malgré sa condamnation en première instance.

Sa demande avait été rejetée par la présidente de la Chambre d'appel de la Cour de justice genevoise. La magistrate avait relevé qu'il existait un risque de fuite, que les charges étaient suffisantes et que les principes de proportionnalité et de célérité avaient été respectés.

Saisi en dernière instance, le TF reproche à la magistrate d'avoir refusé la demande d'Erwin Sperisen en se référant à un précédent veto qui avait été opposé fin avril 2013 à l'ex-chef de la police nationale civile du Guatémala. Comme le souligne la Haute Cour, «la cause a évolué en presque deux ans». «Des débats ont eu lieu devant le Tribunal criminel.» Dans ces circonstances, l'instance cantonale ne pouvait simplement

refuser la demande de mise en liberté d'Erwin Sperisen en se référant à une de ses précédentes décisions.

Désavouée, la présidente de la Chambre d'appel pénal de la Cour de justice genevoise devra revoir sa copie. Une nouvelle décision pourrait tomber avant l'ouverture des débats en appel, fixée au 4 mai prochain.

Pour mémoire, Erwin Sperisen, binational helvéticoguatémaltèque, a été reconnu coauteur de six assassinats et auteur direct d'un autre lors d'une opération menée à la prison guatémaltèque de Pavon en 2006. ATS